

le 5 avril 2020

Madame, Monsieur

Vous avez assurément pris connaissance des annonces de M. Blanquer, Ministre de l'éducation nationale, qui modifient les conditions d'organisation et de prise en compte des épreuves du baccalauréat prévues en classe de 1ère :

Les principales mesures à retenir sont :

- L'annulation de l'épreuve écrite de Français (remplacée par la moyenne des notes obtenues lors des évaluations qui se sont déroulées lors des périodes de présence en classe)
- Le maintien d'une épreuve orale de français en fin de 3ème trimestre (avec une liste réduite de textes à préparer)
- L'importance de l'assiduité et des notes jusqu'à la fin de l'année scolaire, dès que l'établissement sera autorisé à ouvrir à nouveau
- L'annulation des Epreuves de Contrôle Continu (E3C) en HG – LVA – LVB prévues en mai
- L'annulation de l'épreuve prévue en sciences
- L'annulation de l'épreuve d'évaluation de l'enseignement de spécialité arrêté en fin de 1ère (remplacé par la moyenne des notes obtenues lors des périodes de présence en classe)

Je n'ai pas encore les réponses à certaines questions qui restent en attente.

Des réunions de concertations sont organisées avec le service pédagogique de l'AEFE et avec les enseignants des classes de 1ère.

Je reviens donc vers vous avant la fin de la semaine pour des informations complètes et l'organisation de la continuité pédagogique lors de la reprise du dispositif le 27 avril (à ce jour jusqu'au 30 avril).

En attendant, vous pouvez consulter la FAQ ouverte sur le site du MEN

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Bien cordialement,

Yvan Schmitt
Proviseur